



Salle de spectacle le Zéphyr  
Tél. : 05 94 28 20 41

## 5) CAHIER DES CHARGES POUR APPEL D'OFFRE Espaces verts

Vous trouverez ci-dessous le détail des services à effectuer au Zéphyr dans le cadre de l'entretien des espaces verts.

### **La société qui sera retenue devra :**

- Fournir tout document justifiant, son existence légale.
- Procéder périodiquement à l'entretien des espaces verts de la salle de spectacles « le Zéphyr » à des dates qui seront fixées par le régisseur, en fonction du calendrier.
- Cela consiste à :
  - 1) Tondre la pelouse.
  - 2) Entretenir toutes les barrières contre l'envahissement par les herbes et faire une zone de sécurité en périphérie extérieure de 1m contre cet envahissement.
  - 3) Entretenir la zone de dégagement mise à la disposition du Zéphyr par la gendarmerie, côté Ouest.
  - 4) Empêcher l'envahissement de la toiture du Zéphyr par les herbes rampantes.
  - 5) Tailler les arbres si nécessaires.
  - 6) Procéder au nettoyage du parking après chaque passage.
  - 7) Procéder à l'enlèvement des herbes coupées.
  - 8) Pendant les travaux, la société devra veiller à ce que les véhicules stationnés dans le parking soient garés ailleurs afin d'éviter les bris de glaces. En cas d'incident la société en assumera la responsabilité.
  - 9) Remettre au responsable du Zéphyr un document attestant le service fait.
- Respecter scrupuleusement les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Un contrat d'entretien sera signé entre les deux parties.

En contrepartie des services demandés par l'OCRG et aux conditions ci-dessus indiquées, l'entreprise devra nous faire une proposition de tarification.